

Date : 17/11/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Le bonus AIR'RENOV de Grand Chambéry de nouvelle aides au service la rénovation énergétique performante



Grand Chambéry avec le service mon PASS' RENOV, propose de nouvelles aides aux propriétaires de maison individuelle et aux copropriétaires pour réaliser une rénovation énergétique performante de leurs logements : le bonus AIR'RENOV. Un bonus mis en place avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention durable pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le bonus AIR'RENOV pour quoi faire ? Pour faire des économies d'énergie et améliorer la qualité de l'air !

Ce bonus mis en place par Grand Chambéry dans le cadre du service mon PASS'RENOV, et avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est un nouveau levier en faveur de la rénovation énergétique performante sur l'agglomération.

Le territoire de Grand Chambéry présente un enjeu fort de conversion des chaudières fioul, avec un parc estimé de 4 000 logements (individuels ou collectifs) équipés d'un chauffage au fioul.

Ce bonus est là pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Avec le bonus AIR'RENOV, propriétaires et copropriétaires peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 8 000 € pour une maison individuelle et 10 000 € en copropriété + 2750 € par propriétaire pour les travaux de rénovation énergétique. **Pour obtenir cette aide, une rénovation énergétique performante, couplée à un changement d'une chaudière fioul pour un appareil haute performance énergétique, doit être réalisée.**

La chaudière fioul doit être changée soit par une chaudière au bois granulés flamme verte 7 étoiles, soit par une chaudière au gaz Très Haute Performance Énergétique (THPE).

Au total, l'objectif est d'aider plus de 500 logements en copropriété et en individuel jusqu'en 2022.

Qui peut bénéficier du bonus AIR'RENOV ?

Pour bénéficier du bonus AIR'RENOV il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

1. Situation et logement :

Le logement doit être situé sur l'une des 38 communes de Grand Chambéry, cela doit être une résidence principale et il faut être un particulier - propriétaire ou copropriétaire - du logement.

2. Le système de chauffage actuel :

Le mode de chauffage principal doit être une chaudière au fioul.

3. Les travaux

Pour être éligibles, les travaux effectués doivent concerner le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois granulés flamme verte 7 étoiles ou au gaz THPE, l'isolation des murs extérieurs du logement et la révision ou l'adaptation le système de ventilation du logement. Le bonus est majoré si vous faites en plus isoler les planchers haut et/ou bas du logement.

Autre condition, les travaux doivent être effectués en même temps.

A noter ! Le bonus AIR'RENOV est cumulable avec les aides de l'Etat et les certificats d'économie d'énergie. Grand Chambéry met à votre disposition, en partenariat avec Vos Travaux Eco, un outil en ligne pour monter vos dossiers de demande de prime énergie (<https://www.grandchambery.fr/2646-estimer-votre-prime-cee-pour-vos-travaux.htm>).

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les dépenses éligibles dans le cadre du bonus AIR'RENOV concernent les travaux de dépose, de remplacement et de destruction de la chaudière au fioul par une chaudière au bois granulés flamme verte 7 étoiles ou au gaz THPE, les travaux d'isolation extérieure, les travaux de ventilation, les travaux d'isolation des planchers haut et bas et la main d'œuvre liée à ces travaux.

A noter ! Les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt du dossier de demande du bonus AIR'RENOV.

Comment bénéficier de cette aide ?

Dans un premier temps il est nécessaire de contacter les conseillers mon PASS'RENOV au 04 56 11 99 09 ou à info@monpassrenov.fr pour faire le point sur votre projet de rénovation. Un accompagnement aura lieu tout au long du projet.

Avant les travaux

Tout d'abord, une visite chez le demandeur sera organisée pour permettre de vérifier l'éligibilité, d'écouter le projet, et prendre des photos... A la suite de cette visite, des conseils personnalisés seront donnés sur les travaux et le gain énergétique, la sélection des entreprises, les subventions mobilisables. Enfin, un accompagnement pour renseigner et déposer le dossier de demande de subvention du bonus AIR'RENOV est également réalisé.

Pendant les travaux

Un accompagnement aux étapes clefs des travaux est organisé ainsi qu'une visite de réception des travaux.

Après les travaux

Un dernier accompagnement à la finalisation des dossiers de paiement des aides est proposé avec la vérification de la demande de paiement du bonus AIR'RENOV.

A réception de la demande de paiement, Grand Chambéry verse le montant du bonus AIR'RENOV correspondant aux travaux réalisés par virement bancaire.

Plus d'information : <https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>

mon PASS'RENOV, le service qui facilite la rénovation

Avec mon PASS'RENOV, Grand Chambéry a mis en place une porte d'entrée unique sur les questions de rénovation énergétique, ainsi qu'un accompagnement gratuit et personnalisé des propriétaires. Destiné à faciliter leurs démarches il leur permet d'être épaulés à chaque étape du projet par des conseillers spécialisés, de mobiliser des financements (aides publiques et offres de banques partenaires), comme de trouver des artisans qualifiés en matière de performance énergétique.

Les bénéfices d'une rénovation performante

La réalisation de travaux de rénovation énergétique apporte un bénéfice avéré à chaque propriétaire : plus de confort thermique hiver comme été, une diminution des charges de chauffage, une meilleure valorisation du bien immobilier...

Des rénovations qui évitent l'émission de tonnes de CO₂

Depuis 2017, 400 logements ont concrétisés leurs travaux bénéficiant ainsi des aides du Grand Chambéry pour un montant de 803 000 € dont 280 000 € cofinancé par TEPCV. Les rénovations faites sur ces logements ont permis d'éviter l'émission de 727 tonnes de CO₂. Pour les trois prochaines années l'objectif est d'accompagner 1600 propriétaires et copropriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement. Une action chiffrée et planifiée dans le plan climat, air, énergie territorial de Grand Chambéry qui a été adopté lors du Conseil communautaire du 18 décembre dernier.

L'exemple de la copropriété Le Pré Joppet à Chambéry

La copropriété Le Pré Joppet située à Chambéry a été accompagnée par les conseillers mon PASS'RENOV, et suivie par un bureau d'étude pour réaliser un projet de rénovation énergétique. Avec la mobilisation de toutes les aides possibles (26% du montant des travaux), ils ont pu réaliser une rénovation performante aboutie en 2019. Aujourd'hui leur bâtiment est rénové et consomme 40% d'énergie en moins.

Bilan des consommations sur cette copropriété de 4176 m² chauffés au gaz de ville

- Gain énergétique : 122 kWhEP/m² par an soit - 43 %
 - o Emissions GES avant travaux : 111 kg_{eq}CO₂ / m² par an
 - o Emissions GES avant travaux : 50 kg_{eq}CO₂ / m² par an
- Gain GES : 61 kg_{eq}CO₂ / m² par an, soit 376 tonnes de CO₂ évitées, soit - 50%

Autre exemple, la copropriété les Beaux Logis à Chambéry

La copropriété Les Beaux Logis est une copropriété construite dans les années 60. En 2010 les copropriétaires se sont lancés dans une réflexion sur l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation de leur bâtiment. Suivis depuis 2017 par le dispositif mon PASS'RENOV, les copropriétaires ont concrétisé leur réflexion avec la réalisation des travaux de rénovation énergétique en cette année 2020. Les copropriétaires ont bénéficié d'un accompagnement dans la maîtrise d'oeuvre et dans le montage des dossiers d'aides mobilisables et ont reçu des aides financières individuelles. Les travaux se sont terminés en ce début d'automne.



La copropriété Les Beaux logis avant rénovation



Les travaux de rénovation en cours – été 2020



Les travaux terminés

mon PASS'RENOV, également au service des professionnels

Le dispositif mon PASS'RENOV propose aux professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de devenir affilié mon PASS' RENO.

Quels avantages ?

- Une sécurisation de leurs chantiers et du règlement de leurs factures par un plan de financement complet (assistance au montage des dossiers bancaires et demandes d'aides).
- La valorisation de leurs savoir-faire et de leur certification RGE par un référencement sur le site internet de Grand Chambéry
- Une montée en gamme dans des prestations qu'ils proposent, et une augmentation du taux de transformation de leurs devis -> les conseillers mon PASS'RENOV informent leurs clients et appuient leurs prescriptions de rénovation performante.
- Un maintien de leurs compétences à jour, avec des formations qualifiantes et cofinancées sur la rénovation performante (techniques innovantes, normes et réglementations...).

Des animations/formations pour les professionnels

mon PASS'RENOV a organisé, en partenariat avec le Parc Naturel de Chartreuse et la communauté de commune de Cœur de Savoie, un café PRO renov, à distance, dédié aux professionnels de la rénovation énergétique performante. A cette occasion, une quinzaine de professionnels ont pu découvrir une quinzaine de projets de rénovation de maisons individuels à venir sur le territoire et donc de futurs marchés potentiels pour eux.